



Peut-on avoir 2 contrats de travail ?

Par **thierry79**, le **05/10/2013** à **13:14**

Bonjour,

Je suis employé en CDI dans une entreprise.

Une autre structure me sollicite pour un travail complémentaire et ponctuel de quelques heures par semaines (peut-être sur quelques mois).

Je ne peux pas être auto-entrepreneur car je l'ai été par le passé et que j'ai arrêté ce statut.

Quelles sont les solutions légales ?

Merci de vos réponses, que je souhaite rapides car la demande est insistante.

Thierry

Par **P.M.**, le **05/10/2013** à **18:11**

Bonjour,

Vous pourriez aussi avoir le statut de salarié si l'activité n'est pas concurrentielle par rapport à celle de votre employeur à condition de ne pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour

- 48 heures par semaine

- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Par **thierry79**, le **06/10/2013** à **10:27**

Merci de votre réponse

Thierry